

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/619 /2024

Annaba le, 19/08/2024

Monsieur : AYARI ZIAD
Gérant de l'entreprise COZIAD
Lot Behidji Mansour N° 11 Souk Ahras

OBJET : Mise en demeure N°01.

Projet : Travaux Canalisation Pour Développement Hdjar Eddis Cité 24 février

Bon de commande N° : 114 du 06/06/2024, ODS N° : 151 du 06/06/2024.

Monsieur ;

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise, et après une visite de vérification effectuée le 18/08/2024, il a été constaté :

1-Abandon du chantier depuis plusieurs jours laissant le tranché ouvert sans aucune signalisation présentant un danger grave pour la population de la cité;

2-décombres non levées ce qui influe négativement sur l'image de marque d'Algérie télécom vis-à-vis les autorités publiques ;

Ces manquements constituent une violation flagrante des obligations légales et réglementaires et peuvent entraîner des conséquences graves.

A cet effet, je vous mets en demeure de prendre les mesures nécessaires pour remédier à ces manquements dans un délai de 24 heures. A défaut, Algérie Télécom se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

21 أوت 2024



Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad